

Climat, Énergie et Architecture dans les Parcs naturels régionaux de France



Parce qu'ils expérimentent une autre façon de vivre les territoires ruraux, en réconciliant développement humain, culturel, économique et environnemental, les 58 Parcs naturels régionaux se sont naturellement engagés pour lutter contre le changement climatique : vers l'autonomie énergétique, la sobriété de la consommation, la production d'énergie renouvelable, l'adaptation des territoires aux changements climatiques en cours.

Comme l'ensemble des collectivités françaises et européennes, les Parcs souhaitent être acteurs de cette transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique. Ils peuvent pour cela s'appuyer sur les objectifs de leurs chartes qui intègrent pleinement ces enjeux.

De plus, le réseau des Parcs s'est engagé dès 2000 dans la mise en place d'un réseau de techniciens énergie climat (avec le soutien de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, des Régions), ce qui a permis de favoriser une prise en compte de ces dimensions dans l'ensemble des actions conduites sur les périmètres de Parc.

Les Parcs , acteurs de la transition énergétique et climatique, Ensembliers des initiatives locales et Expérimentateurs

Les Parcs se sont également engagés dans des Plans climat territoriaux et ont soutenu les communes et groupements de communes impliqués. Fin 2013, la Fédération a annoncé l'engagement du réseau dans une démarche collective « Autonomie énergétique des Parcs à l'horizon 2030 ». Cet engagement fort associe des ambitions propres à ces territoires de projet et d'efficience dans la lutte contre le changement climatique. Il doit également permettre de mettre en avant une **approche rurale de la transition énergétique** intégrant les dimensions de sobriété, d'énergies renouvelables, d'efficience thermique des bâtiments et de mobilité verte.

Ainsi, le traitement de l'énergie dans les Parcs et les actions vers l'architecture doivent se faire en lien fort avec les missions urbanisme, paysage, développement économique et biodiversité.

Dans cet esprit, les Parcs naturels régionaux ont adopté une stratégie commune autour de 5 axes :

- Expérimenter des solutions en adéquation avec les territoires ruraux et périurbains et favoriser les relations avec les agglomérations voisines dans le traitement de cet enjeu
- En matière d'architecture, favoriser l'innovation, la prise en compte de la qualité architecturale dans les projets, l'efficience thermique, l'émergence de filières locales d'**écomatériaux** et la **formation** des acteurs de la filière bâtiment
- Partager et co-construire les initiatives innovantes en matière d'adaptation, de production d'énergies renouvelables, de **mobilité** et de qualité architecturale avec l'ensemble des acteurs du territoire
- Favoriser le développement d'une **économie verte locale** qui permettra une réelle appropriation

- des enjeux par les habitants et les entreprises du territoire
- Systématiser une lecture transverse des sujets pour garantir la qualité des territoires et la **qualité de vie** des habitants

Pour rendre concrets ces axes de travail, les Parcs sont engagés dans différents programmes européens et nationaux. Ils ont par exemple répondu massivement, avec leurs collectivités adhérentes, à l'appel d'offre Territoires à Energie Positive pour la Croissante Verte (80% des Parcs) et accompagnent au quotidien les projets énergétiques et architecturaux des territoires.

Documents

[Les Parcs naturels régionaux dans la transition écologique et énergétique](#)

[Choix énergétiques dans les Parcs : référence à la charte et pratiques](#)

[Actes du Congrès 2013](#)

Contact

Philippe Moutet, chargé de mission Climat, Energie et Architecture